

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

OBJET / GAIA

**Occupation du
domaine public :
tarification**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
2 avril 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 27

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVÈZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othaceguy, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Bernadette Remeau, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Créée en 2018, Biper Aventure est l'alliance de deux amis et moniteurs indépendants, tous deux diplômés d'un BPJEPS, activités nautiques option Canoë Kayak. Ils animent et organisent des traversées de Bayonne en Canoë-kayak en accord avec les mairies de Bayonne et Anglet.

Ils ont le projet de créer une base nautique à Cambo-les-Bains pour favoriser le développement de leurs activités. Afin de se développer et de mener à bien leur projet, ils sont à la recherche d'un endroit pour s'implanter et ainsi profiter des magnifiques tronçons de la Nive qui ne sont pas vraiment exploités.

La commune propose de mettre à leur disposition un terrain situé au Bas Cambo, derrière la station d'épuration pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2019 moyennant une redevance de 200 €.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la tarification de cette occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Autorise Biper Aventure à occuper la parcelle BC0195 située au Bas Cambo pour la période du 1^{er} mai au 30 septembre 2019,
- Fixe le montant de cette occupation à 200 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVÈZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/04/2019